



Plainte simplifiée suites possibles

Par **mouflet**, le **04/07/2011** à **23:21**

Bonjour, rnun ami a volé pour 4,90 euros de marchandise dans un supermarché (mais je ne sais pas quoi exactement). Il a été repéré, a dû signer une plainte simplifiée (enfin, il dit avoir vu plainte sur la feuille) et a accepté de rembourser ; le vigile lui a dit que la plainte ne serait pas envoyée, que c'était "pour la sécurité". Que faut-il en penser ? quels sont les risques ?
rnmerci pour votre réponse, il est mort de trouille, c'est une première pour lui (et une dernière je crois)

Par **mimi493**, le **05/07/2011** à **00:54**

Ils ont 3 ans pour l'envoyerrnrn[citation]il est mort de trouille, [/citation] C'est le butrnrrn[citation]et une dernière je crois) [/citation]C'est le but

Par **mouflet**, le **05/07/2011** à **01:19**

merci pour votre réponse. Cela veut dire qu'il faut s'inquiéter jour et nuit pendant 3 ans ?

Par **mimi493**, le **05/07/2011** à **03:53**

ça veut dire qu'il doit apprendre à vivre avec tout en dormant tranquille